

Domaine Equipement sous pression

Le groupe de travail «Orientations», qui prépare les Questions/Réponses sur la directive 97/23/CE «Equipements sous pression (DESP)», a tenu sa réunion de rentrée début septembre, et adopté deux nouveaux projets relatifs aux faisceaux de tube d'échangeurs (qui ne peuvent être marqués CE indépendamment de la calandre) et aux arrête-flamme (qui relèvent de la DESP s'ils sont conçus pour une pression maximale admissible supérieure aux limites de la catégorie I).

Plusieurs questions relatives à la prise en compte des pratiques américaines (approbation des modes opératoires de soudage, conformité des matériaux ASTM) ont été débattues suite à des propositions émanant du Forum des Organismes Notifiés. Il n'a pas été estimé souhaitable de proposer des Questions/Réponses spécifiquement orientées sur l'application des codes américains dans le cadre de la réglementation européenne (problème de concurrence vis-à-vis d'autres codes dont le positionnement par rapport à la DESP ne serait pas précisé). Par contre, des précisions peuvent être données dans des Questions/Réponses existantes qui traitent plus globalement de la question. C'est ainsi qu'a été proposé un complément à l'orientation 6/12 concernant la qualification des mode opératoire de soudage.

La question des chaudières destinées à être exploitées sans présence humaine permanente a peu progressé, malgré la remise par la France d'un projet explicitant les exigences essentielles de la DESP liées à ce mode de fonctionnement. Ce sujet étant fortement orienté utilisation, la prise en compte, par la directive, des dispositions constructives correspondantes n'est pas comprise de la même façon par tous les Etats membres. Ce sujet doit être remis en débat à la prochaine réunion du groupe plénier début novembre.

Notons enfin qu'une consultation est actuellement en cours, en France, sur l'utilisation des fiches CLAP (aujourd'hui au nombre de 240) : correspondent-elles aux besoins ? Sont-elles toujours d'actualité ? Y-a-t-il de nouvelles attentes ? Sont-elles connues sur le terrain ? Le questionnaire est disponible à l'UNM sur demande.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à Mme D. KOPLEWICZ (d.koplewicz@unm.asso.fr)